

Séance du conseil Municipal du 17 février 2014

Compte-rendu sommaire

Avis de la commune sur l'arrêt de projet du SCoT

Après plus de huit années d'étude, le SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) du Grand Saumurois arrive à son terme. Comme le nouveau Pays du Grand Saumurois il couvre les territoires de la communauté d'agglomération, et des communautés de communes de Doué, Gennes, Longué.

Sa mise en œuvre concrète passe par plusieurs étapes : Décision de l'arrêt de son étude, soumission à enquête publique, approbation et arrêté préfectoral.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur l'arrêt de projet du SCoT du Grand Saumurois.

Contrat Enfance et Jeunesse

Participation complémentaire au financement des accueils de loisirs

Une subvention complémentaire de 107,50 euros sera versée à l'AFRIEJ (Association des Familles Rurales Intercommunale Enfance et Jeunesse) pour le dernier trimestre de l'année 2013.

Contrat d'assurance groupe

Le conseil décide de rattacher la collectivité à la consultation lancée par le Centre de Gestion de Maine et Loire pour la couverture des risques statutaires des agents permanents, le contrat actuel arrivant à son terme le 31 décembre 2014, et autorise le maire à signer la demande de consultation.

Echange de terrains

Deux propositions intéressent la commune.

- L'une permet d'acquérir un emplacement réservé situé au carrefour de la rue du Pavé et du chemin de Pocé contre une parcelle de bois taillis située sur la commune de Verrie.
- L'autre permettant d'élargir une portion du chemin du Marais en échange de la moitié d'un fossé.

Le conseil municipal donne son accord pour ces deux échanges.

Renouvellement d'une ligne de crédit de trésorerie

Une ligne de crédit de trésorerie sera renouvelée auprès du Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine pour un montant maximal de 100 000 euros.

Place de Marson : travaux complémentaires

Afin d'éviter l'écoulement des eaux pluviales sur la voirie de la Montée du Château, un réseau d'eaux pluviales sera réalisé.

Le montant de l'ensemble des travaux d'aménagement de la place, travaux complémentaires compris, reste inférieur de 2 522 euros HT au montant du marché initial.

Le montant total de l'aménagement (travaux en régie avec main d'œuvre compris) est donc de 172 666 euros HT, dont 45% est pris en charge par des subventions de l'Etat, de la Région et du Conseil Général.

Pour extrait certifié conforme
A Rou-Marson, le 18 février 2014
Le maire